

Concernant l'adulte-relais, le poste est en cours de recrutement. Il convient de respecter plusieurs conditions. L'adulte-relais doit habiter le quartier. Dans la mesure où le poste est financé à 100 % par l'Etat, le délégué du préfet est impliqué dans son recrutement.

Les éléments du dossier ne sont que des intentions. L'Etat a rappelé à l'amicale des locataires toutes les réunions qui ont déjà eu lieu. Nous allons entrer dans une seconde phase pour la convention. Le processus de l'ANRU 2 est plus complexe que l'ANRU 1.

Lors de cette première phase, de nombreux ateliers se sont déjà tenus :

- le 28 janvier 2016 : ouverture et requalification de la rue Lamartine, création d'habitats, intégration d'un programme de développement économique;
- le 2 février 2016 : mieux vivre dans le quartier, se déplacer dans le quartier ;
- le 4 mai 2016 : les espaces publics ;
- le 10 mai 2016 : l'habitat.

En outre, des réunions de concertation se sont tenues en pied d'immeuble en lien avec l'EPT et l'OPH : le mardi 20 septembre, le jeudi 22 septembre, le lundi 26 septembre, le mardi 27 septembre, le mercredi 28 septembre, le mardi 4 octobre, le jeudi 6 octobre, le samedi 8 octobre. Une restitution a été organisée le 2 décembre 2016.

Ce dossier de préfiguration est soumis au Conseil de l'Haÿ-les-Roses et de Villejuif. Il sera soumis au Conseil de l'EPT en septembre. Ce dossier de préfiguration est le seul à permettre de percevoir des financements de l'Etat pour les études complémentaires et d'obtenir des prêts conventionnés. Il ne s'agit pas de la convention finale.

S'agissant des coûts, la phase de protocole de préfiguration représente 14 666 618 euros, dont 699 175 euros pour les opérations de maîtrise d'ouvrage menées par la ville. Les autres opérations sont sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT et de l'OPH. S'y ajoutent les études d'ingénierie.

L'Etat a rappelé à l'amicale des locataires que les réunions qui ont eu lieu seraient suivies d'une seconde phase de concertation en vue de la convention. Ce dossier de préfiguration va permettre de lancer la phase suivante. Il ne constitue en rien le dossier final. La nouvelle phase de concertation commencera en septembre. Des représentants des Conseils de quartier seront impliqués dans les Comités de pilotage.

*Monsieur le Maire met la délibération aux voix.*

*Plusieurs Conseillers municipaux manifestent leur désapprobation.*

*Adoptée à 20 voix pour*